

La **passion du métier** ne suffit pas.

Il nous faut **du temps** et **des moyens**.

l'école pour tous,
une vraie **valeur**.



Protocole en cas de situation critique et/ou de mise en danger des personnels

NE PAS RESTER ISOLE.

SE PROTEGER, informer et ne pas hésiter à demander de l'aide. Certains cas difficiles nous dépassent, cela peut arriver à tout le monde.

Si la situation est insupportable, ne pas attendre même si des choses ont déjà été mises en place.

Le SNUipp-FSU42 propose un ensemble de démarches graduées à mettre en œuvre lorsque vous rencontrez une situation critique dans la classe : comportement d'un élève difficile, attitudes agressives d'un parent, mettant en danger élèves et/ou enseignants (violence, insultes...).

LES REVENDICATIONS du SNUipp-FSU 42

- ✓ La mise en place des EMPR a été une première avancée, certes insuffisante, mais l'I.A. reconnaît que le problème existe.
- ✓ **Moyens humains** : Mise en place d'une brigade d'AVS pour remplacer ou intervenir en urgence. Réduction du nombre d'élève par classe.
- ✓ **Formation** des personnels sur le handicap et les troubles du comportement.
- ✓ **Décharge** supplémentaire pour directeur d'école avec ULIS
- ✓ **Prise en compte par l'IA** : procédure d'urgence MDPH, aménagement de l'emploi du temps, inclusion, maintiens...

Ci-après, un document A4 à afficher ou à **partager par mail pour profiter des liens internet.**

En amont :

- ADHERER à une autonome de solidarité dès le début de l'année scolaire.
- INFORMER l'équipe et le directeur en cas de difficultés avec un ou des élèves, pour pouvoir mettre en place des aménagements au sein de l'école.
- RENCONTRER la famille pour contractualiser un suivi du comportement.
- DEMANDER l'aide du RASED : poste G et/ou psychologue scolaire.
- INFORMER l'inspecteur de circonscription, par écrit.
- GARDER traces des événements problématiques : cahier d'incidents.
- DEMANDER l'intervention d'un EMPR : Enseignant Missionné sur Pôle Ressource), spécialisés « élèves avec troubles du comportement ».
- ORGANISER une équipe éducative : dossier MDPH si besoin, demande d'aide humaine (AVS).
- SIGNALEMENT information préoccupante : enfant en danger.
- SIGNALEMENT au procureur de la République : en cas de danger grave ou imminent.
- SOLLICITER l'intervention de l'Equipe Mobile de Sécurité de l'Académie de Lyon.

En cas de mise en danger des élèves et/ou des personnels :

- SIGNALEMENT d'événement grave.
- SAISIR le CHSCT Comité d'Hygiène Sécurité et Conditions de Travail.
- Poser une main courante.
- Faire constater les coups et porter plainte si nécessaire.
- **PRENDRE CONTACT rapidement avec le SNUipp-FSU42 pour envisager des solutions qui nécessitent impérativement un accompagnement syndical :**
 - Possibilité d'une alerte sociale avec un préavis de grève
 - Possibilité d'exercer un droit de retrait, éventuellement en restant au travail : oblige l'employeur à ouvrir une enquête administrative en lien avec le CHSCT.
 - Rencontre avec l'IEN (aménagement de l'emploi du temps...).

Liens utiles :

[ASU](#)

[lien EDUSCOL](#)
[lien IA](#)

[Lien Académie de Lyon](#)

[lien IA42](#)
[annexe CHSCT](#)

[RSST](#)
[DUERP](#)
[RDGI](#) : doc explicatif Académie de Créteil

La **passion du métier** ne suffit pas.

Il nous faut **du temps** et **des moyens**.

l'école pour tous,
une vraie valeur.

